



# France Irish Cob

Association Française pour la race Irish Cob  
Reconnue par «HORSE SPORT IRELAND»  
[www.irishcob-fr.org](http://www.irishcob-fr.org)



## PROTOCOLE DE REPRODUCTION EN PURE RACE IRISH COB

### RAPPEL :

La race Irish Cob est reconnue en France depuis septembre 2008. Toutes les conditions pour reproduire en pure race en France sont depuis lors possible. Encore faut-il appliquer certaines règles. En effet, bien que la race soit reconnue par les Haras Nationaux, ces derniers ne font qu'appliquer les directives dictées par le HSI (Horse Sport Ireland), stud-book mère de l'Irish Cob, par l'intermédiaire de France Irish Cob, seule association habilitée à gérer la race en France. Pour cette raison, les chevaux nés en France dans des conditions réglementaires et ceux qui sont enregistrés par FIC s'ils sont éligibles, sont inscrits au cheptel français de l'Irish Cob ET directement dans le Irish Cob stud-book du HSI. Comme pour toutes les races, la reproduction en race pure nécessite des démarches administratives et un choix cohérent des reproducteurs, notamment l'utilisation de reproducteurs porteurs de la mention ELITE.

### AVANT LA SAILLIE :

Pour pouvoir reproduire en Irish Cob, il faut être en possession d'un carnet de saillie délivré par les Haras Nationaux. Pour ce faire, l'étalon doit être agréé par le stud-book. L'agrément est une simple formalité. Il consiste à en faire la demande accompagnée d'un certificat vétérinaire de bonne santé et excluant les vices les plus problématiques pour la reproduction.

Depuis 2017, la gestion des saillies se fait sur le site des Haras Nationaux par internet.

### A LA SAILLIE :

La déclaration de premier saut doit être validée au Sire dans les 15 jours. Une attestation de saillie doit être établit ainsi qu'un certificat de saillie (dans le cadre d'un carnet de saillie, obligatoire pour enregistrer directement les produits à leur naissance) délivrée au propriétaire de la jument.

### A LA NAISSANCE :

Depuis 2017, 2 possibilités :

- Si les 2 parents sont inscrits en Irish Cob au SIRE, la déclaration de naissance peut se faire par internet ou papier.
- Dans tous les autres cas, seule ma procédure papier est possible.

Dans les 2 cas, la déclaration de naissance doit être faite dans les 15 jours qui suivent la naissance du produit. Se référer au Protocole Naissance.

Si cette procédure est respectée, vous recevrez un passeport pour un poulain /iche Irish Cob pleins papiers.

### ATTENTION :

- Un mâle, même dans le stud-book de reproduction, peut ne pas être agréé à la monte donc pas étalon.
- Même agréé, un mâle doit avoir un carnet de saillie en bonne et due forme, la procédure en OC ne permet pas à un produit d'être enregistré automatiquement en IC à la naissance, puisque *par définition, la procédure en OC est offerte aux produits donc le père n'est pas agréé dans un stud-book.*